REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE SAINTE-HONORINE-DU-FAY

SEANCE du 7 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept décembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Honorine du Fay, sous la Présidence de Colette LEGOUPIL, Maire (convocation du 30 novembre 2018).

Étaient présents : Fabienne BEAULIEU, Stéphane DELEARDE, Françoise GOSSET, Nelly EL RHAZ, Christian LEREVEREND, Stéphane NICAISE, Nathalie OUTIN, Guy THOBIE, Alexandra TSAGOURIA à compter de 19h10.

Absents excusés : Alain MAUGER ayant donné pouvoir à Fabienne BEAULIEU, Françoise HOUDAN ayant donné pouvoir à Colette LEGOUPIL, Pierre BEUST ayant donné pouvoir à Christian LEREVEREND, Delphine LANDEMAINE ayant donné pouvoir à Stéphane DELEARDE ; Sébastien PERIDON ; Alexandra TSAGOURIA jusqu'à 19h10.

Nbre de conseillers en exercice : 15
Nbre de présents : 9 puis 10 à partir de 19h10
Nbre de votants : 13 puis 14 à partir de 19h10

Secrétaire de séance : Stéphane DELEARDE

2018/CR8-62 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un agent communal part à la retraite au 1er janvier 2019. Il occupait un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 19 heures hebdomadaires. Mme le Maire propose de le remplacer par un poste d'adjoint administratif de 15 heures hebdomadaires.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ en retraite de l'agent occupant le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 1er janvier 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de cet agent,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe de 19 heures hebdomadaires,**
- **de créer un poste d'adjoint administratif de 15 heures hebdomadaires, et ce, au 1er janvier 2019.**

2018/CR8-63 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE / BP principal 2018

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de sortir de l'inventaire la valeur du bien cédée à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour la construction de la salle multi-activités. Il s'agit d'une partie de l'ancienne parcelle AE 181 sur laquelle il y avait les vestiaires du stade de foot. Ce bien transféré est évalué à 90 938,87 € en prenant en compte la surface du terrain et la partie construite dans l'inventaire. Il faut effectuer une opération d'ordre budgétaire au chapitre 041 afin de sortir ce bien de l'inventaire.
Afin de disposer des crédits nécessaires, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- **c/ 2111 (chapitre 041 en investissement recettes)..... + 90 940 €**
- **c/ 204412 (chapitre 041 en investissement dépenses)..... + 90 940 €**

La section d'investissement se trouvant alors équilibrée, en recettes et en dépenses, à 534 945 €.

2018/CR8-64 : VALIDATION DES NOMS DE VOIES INSCRITES SUR LE TABLEAU DES VOIES COMMUNALES

Mme le Maire informe les membres du conseil que le service cadastral des impôts nous demande la délibération décidant de la dénomination de certaines voies inscrites sur le tableau des voies communales mis à jour le 12 octobre 2017 par le conseil municipal (délibération n°2017/CR7-66).
Arrivée de Mme TSAGOURIA.

Il s'agit des voies suivantes :

- route de Maizet ;
- rue de Cautru ;
- chemin des Monts ;
- chemin des Francs Maçons ;
- chemin des Peupliers ;
- chemin de la Sapinière ;
- chemin au Courtois ;
- chemin des Pallières ;
- chemin des Belles Chaudières ;
- chemin de Cautru ;
- chemin de la Goutelle.

Il n'a pas été retrouvé de délibération du conseil municipal validant ces noms de voies dans les archives, même si elles sont mentionnées telles quelles dans de nombreux documents de la mairie depuis au moins 1999, sauf peut-être pour le chemin de la Goutelle qui était alors dénommé « de la Goute ».

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- de valider l'ensemble des noms des voies mentionnées ci-dessus et l'intégralité des voies inscrites dans le tableau de classement des voies communales en date du 12 octobre 2017 et dans le plan de la commune annexé.

INFORMATIONS DIVERSES :

Aménagement du carrefour RD 139 : il reste à effectuer la résine, la pose des pavés et quelques finitions (peintures)

Rue de Bretteville : Reste à réaliser la clôture de la propriété Thouret, ainsi que la plantation de la haie.

Réunion des Maires du Canton : Mme le Maire informe que la réfection de la route départementale 139 est inscrite dans les autorisations de programme 2019 du Département.

Commissions : Il est nécessaire de réunir la commission Aménagement afin de travailler sur le projet du lotissement « Les jardins de l'Ermitage », la situation étant actuellement bloquée, la commission Bâtiments pour les bâtiments scolaires (le cabinet d'audit énergétique a été retenu par la Communauté de Communes et l'architecte du C.A.U.E est venu sur place le mercredi 5 décembre).

Recensement des personnes âgées intéressées pour des activités : de nombreuses personnes ont répondu à l'enquête et 25 étaient présentes le 3 décembre pour élaborer un projet afin de mettre en place différentes activités (randonnées, jeux de société, etc...)

Téléthon : L'ICL organise plusieurs activités sur les communes d'Avenay, de Trois-Monts et de Vacognes-Neully durant ce week-end.

Départ en retraite : le pot de départ en retraite de l'adjoint administratif de 2ème classe qui gère la comptabilité et l'accueil du public aura lieu vendredi 14 décembre à 19h.

Ecole : l'école et l'association des parents d'élèves projettent d'organiser une classe découverte aux châteaux de la Loire en mars 2019 pour les classes de CM1 et CM2. Pour le financer, un repas dansant sera proposé le samedi 2 février 2019 à 19h. L'école sollicite d'ores et déjà une subvention exceptionnelle au conseil municipal.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2017 : M. LEREVEREND, Maire-Adjoint rappelle que ce service est de la compétence de la CDC. L'objet essentiel de ce rapport annuel étant d'informer les élus-es et les citoyens sur le fonctionnement et la gestion de ce service. Sur l'aspect financier, le budget de fonctionnement pour l'année 2017 était de 1 941 488,38 € et le budget d'investissement de 225 987,90 €. Sur l'aspect technique, le volume total des déchets collectés est de 3 838 tonnes, en augmentation de 1,71 %. Cela représente 193 kg de déchets par habitant, soit 133 kg d'ordures ménagères, 60 kg de déchets recyclables et 35 kg de verre déposé dans les colonnes.
Le point alertant étant le refus de tri (déchets non recyclables collectés dans les sacs jaunes), en augmentation constante, il est de 20 %, soit 213 tonnes de déchets recyclables qui partent à l'incinération. Ce sont des recettes en moins, un coût supplémentaire pour la collectivité et un mauvais impact sur l'environnement.
Le rapport est consultable sur le site internet de l'Intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.